

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4297**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -  
Programmation 2013 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon  
habitat, l'OPH du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire  
urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Charrier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 10 juin 2013****Décision n° B-2013-4297**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2013 - Attribution de subventions à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, l'OPH du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 par délibération n° 2007-4149 du Conseil du 12 juin 2007, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prorogation 2011-2014 du CUCS de l'agglomération lyonnaise a été approuvée par délibération n° 2011-2558 du Conseil du 17 octobre 2011. La prolongation du CUCS s'appliquera également aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) conclues sur la période 2007-2010.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 43 000 € net de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la GSUP sur la Commune de Pierre Bénite pour l'année 2013.

La programmation des actions pour l'année 2013 concourt aux objectifs suivants :

- maintien de la qualité du service rendu aux habitants des résidences de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône par un entretien renforcé des parties communes et des espaces extérieurs,
- poursuite d'une démarche de médiation et d'accompagnement social auprès des familles de gens du voyage relogées en juillet 2012 au sein de la résidence les Iris gérée par l'OPH Grand Lyon habitat,
- mise en place d'une équipe de médiateurs chargés d'action de prévention-sécurité et de médiation sociale.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2013 est estimé à 195 700 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 43 000 € net de taxes réparti comme suit :

- OPH du Rhône :	20 000 €,
- Grand Lyon habitat :	5 000 €,
- Commune de Pierre Bénite :	18 000 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2013 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé au présent projet de décision ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour la Commune de Pierre Bénite, pour l'année 2013,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 43 000 € net de taxes réparti comme suit :

- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône :	20 000 €,
- l'OPH Grand Lyon habitat :	5 000 €,
- Commune de Pierre Bénite :	18 000 €,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'OPH du Rhône, l'OPH Grand Lyon habitat et la Commune de Pierre Bénite définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 65734 et 65737 - fonction 824 - opération n° 0P17O2799.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.**